



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Sri Lanka

Question écrite n° 58506

Texte de la question

M. Émile Blessig attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation des réfugiés tamouls au Sri Lanka. Quelques semaines après la défaite des Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE), près de 300 000 civils restent enfermés dans des camps sous tutelle de l'armée sri lankaise. Force est de constater que la fin du conflit n'a pas marqué la fin de l'oppression, et l'on assiste quotidiennement à la dégradation de la situation du peuple tamoul. En effet, les systèmes sanitaires mis en place ne prennent pas en compte l'effectif des camps. Les convois de nourriture et de médicaments sont restreints. Des centaines de Tamouls succombent à des infections non soignées par manque de soins et de nourriture. La France a toujours suivi avec attention la situation de ce pays. La France a pris de nombreuses initiatives et renforcé son aide aux réfugiés. La situation humanitaire est encore préoccupante aujourd'hui et il souhaiterait avoir des précisions sur les conditions d'accès aux camps par les ONG internationales et les agences de l'ONU.

Texte de la réponse

Comme le rappelle l'honorable parlementaire, le Sri Lanka a connu plusieurs décennies de guerre. Les combats de l'hiver et du printemps 2009 ont entraîné le déplacement de centaines de milliers de personnes. Aujourd'hui, la majorité d'entre elles, soit environ 260 000 personnes, sont toujours retenues dans les camps, principalement à Menik Farm. La situation humanitaire de ces personnes déplacées au Sri Lanka est au centre des préoccupations du ministre des affaires étrangères et européennes. Comme le souligne l'honorable parlementaire la France a pris de nombreuses initiatives et a apporté son aide aux victimes. Le ministre s'est personnellement impliqué dans la gestion de cette crise, s'est rendu sur place au Sri Lanka, et a visité des camps avec son homologue britannique David Miliband. Il a écrit par deux fois au président Rajapakse cet été appelé à plusieurs reprises les autorités du Sri Lanka à respecter les engagements internationaux qu'elles ont pris pour garantir les droits des personnes déplacées. Concernant l'accès des ONG aux camps, il entend que le protocole d'accord signé le 27 mai entre les autorités du Sri Lanka, l'ONU et les ONG soit pleinement respecté, et de nouveau évoqué ces points avec son homologue M. Bogollogama qu'il a rencontré à New York en septembre 2009. En attendant le retour et la réinstallation rapide et dans les meilleures conditions possibles des déplacés dans leurs régions d'origine, la France a affecté au haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) une contribution d'un million d'euros et elle a financé à hauteur de 600 000 euros les activités des deux ONG françaises (Handicap International et Acted) présentes sur place. Elle a également fourni une aide d'urgence avec la mise en place d'un hôpital de campagne de la sécurité civile à Cheddikkulam, qui a permis de soigner des milliers de civils. Avec ses partenaires européens, la France agit pour que les droits des personnes déplacées soient respectés. De même, au sein des Nations unies, la France s'associe et soutient les actions menées par le secrétariat général. Il l'assure que la France oeuvre pour améliorer le sort des personnes déplacées dans les camps, tout en encourageant le retour dans leurs régions d'origine, qui constitue notre objectif principal.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58506

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 15 septembre 2009, page 8664

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10604